

Nomenclature (bactériologie)

La **nomenclature bactérienne** est la discipline qui établit les règles d'un langage international permettant de désigner par un même nom, des bactéries identiques dans n'importe quelle région du monde.

Comme dans les autres disciplines des sciences du vivant (botanique, zoologie...), la nomenclature des **bactéries** est **binomiale**. Elle est réglementée par le Code International de la Nomenclature Bactérienne, et dont la revue officielle est l'International Journal for Systematic Bacteriology.

Nécessité des noms scientifiques

L'usage du **nom binomial** correct permet de désigner un **taxon** sans être obligé de décrire tous ses caractères, et à tous les spécialistes d'une même discipline de se comprendre sans ambiguïté. Par exemple, le simple fait de rapporter une **souche** bactérienne à la **famille** des *Enterobacteriaceae* indiquera à tout **bactériologiste** que cette souche réunit des bactéries à **Gram négatif**, en majorité non **sporulées**, **aéro-anaérobies**, etc.. En bactériologie médicale, il est indispensable que l'ensemble des spécialistes concernés (épidémiologistes, chercheurs, cliniciens, fabricants de vaccins, etc.) utilisent une nomenclature commune pour pouvoir collaborer efficacement.

De plus, chaque langue nationale utilise de nombreux synonymes **vernaculaires** (non officiels) pour désigner une **espèce** bactérienne. Si certains noms conservent une valeur historique (« bacille de Koch » pour *Mycobacterium tuberculosis*, par exemple), d'autres sont source de confusions. Ainsi, le « vibrion septique » évoque le genre *Vibrio*, alors qu'il appartient aux *Clostridium*. Enfin, de tels noms n'étant compris que par certains francophones seulement, il est nécessaire de recourir aux noms scientifiques internationaux.

Règles de priorité

Les règles de priorité sont les mêmes que pour les autres disciplines : lorsque deux espèces bactériennes sont regroupées dans un même genre, ou deux genres dans une même famille, selon de nouveaux critères, la règle d'antériorité de publication des noms de taxons prévaut pour désigner ce genre ou cette famille.

Depuis le 1er Janvier 1980, la priorité est établie par la Approved Lists of Bacterial Names, régulièrement mise à jour dans International Journal of Systematic and Evolutionary Microbiology (IJSEM). Elle est accessible en ligne sur le site de Jean Euzéby sur la nomenclature bactérienne, régulièrement mise à jour.

Rangs taxinomiques et abréviations

Comme en botanique ou en mycologie :

- le rang de sous-espèce est admis et noté **subsp.** (*subspecies*) suivi du nom latin en italiques (ou souligné).
- l'appartenance d'une souche isolée à un genre, sans précision de l'espèce, est notée du nom du genre suivi de **sp.** (species) tant que l'isolat n'est pas identifié à une espèce.
- Pour désigner toutes les espèces d'un genre, on fait suivre le nom du genre de **spp.**